

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 227 DU 9 MAI 1961

n° 227

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
9 mai 1961Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est autorisée au Budget local pour l'exercice 1961. l'ouverture des crédits supplémentaires suivants : Chap. 3, art. 3, \$ 1. — Eogement et ameublement.3.200 Chap. 5, art. 2, \$ 7-6 (nouveau) Justice musulmane Personnel journalier 1.....100 Chap. 14, art. 1er, \$ 1. — Direction du Service Production. Rub. 1. — Mobilier de bureau.....30 Rub. 2. — Fournitures de bureau.....30 Rub. 3. — Téléphone.....40 Rub. 4 — Eau et électricité.....40 Rub. 6. — Entretien moyens de transport.....120 Rub. 7 (nouveau). — Habillement.....200 Chap. 14, art. 1er, \$ 2. — Enseignement 1° et 2° degré. Personnel Chap. 15, art. 1er, \$ 1.— Service Enseignement (Matériel). Rub. 4 — Eau et électricité.....300 Rub. 5. — Habillement.....30 Rub. 6. — Entretien moyens de transport...40 Rub. 7. — Acquisition de matériel.....560 Rub. 10. — Matériel enseignement.....420 Rub.. 12. — Fonctionnement cantine.....370 Chap. 16, art. 1er. — Service de Santé (Personnel). \$ 1. — Direction.....245 \$ 2. — Hôpital Peltier.....420 \$ 3. — Assistance médicale.....610 Chap. 17 — Service de Santé (Matériel). Art. 1, \$ 2, rub. 13. — Alimentation malades. 500 Art. 2, \$ L, rub. 7. — Entretien locaux hygiène. 35 Art. 3, \$ 1, rub. 2. — Personnel journalier hôpital.....1.290 Art. 4, \$ 1, rub. 1. — Personnel journalier hygiène.....987/2.812 Chap. 23, art. 2, \$ 6 (nouveau). — Subvention à l'Association Territoriale de la Jeunesse.... 2.500 Chap. 25, art. 1e, \$ 1, rub. 1. — Véhicules de services. Ligne 2. — Cercle de Djibouti. 1 citerne arroseuse.....1.000 Ligne 5 — Hygiène. 1 camionnette 403.....400 Ligne 7. — Elevage. 1 camionnette 403.....400 Ligne 10 (nouveau). — Information. 1 Land Rover.....605 Ligne 11 (nouveau). — Contributions. 1 Land Rover.....605/3.010 Art. 2, \$ 1, rub. 4 (nouveau). — Aménagement Centre Ambouli.....2.370/5.380 Total des crédits supplémentaires.....19.729 Art. 2.— La couverture de ces inscriptions autorisées à l'articles 1^{er} sera assurée par : 1° L'annulation des crédits ci-dessous : Chap. 25, art. 2, \$ 1, rub. 1. — Achat d'immeubles.....1.000 Rub. 2, ligne 7 (c).— Constructions neuves..... 12.129 Total des crédits annulés.....13.129 2° Le surcroît des recettes ci-après : Chap. 2, art. 3, \$ 6. — Location de meubles.....3.200 Chap. 4, art. 1er, \$ 5. — Service de Santé.....3.400 Total des recettes supplémentaires.....6.600/19.729

Le Président de la Commission permanentede l'Assemblée Territoriale,OMAR KAMIL WARSAMA.P. le Secrétaire de la Commission permanentede l'Assemblée Territoriale,Le Vice-Président,AHMED HASSAN AHMED.